

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-34 du Comité syndical du Vendredi 4 Septembre 2015  
~~~~~

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil quinze le quatre septembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 Août 2015.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Patrick MOROY, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2,

Vu le décret n° 88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois de l'établissement,

Vu le budget principal du SYDEL pour 2015,

Considérant d'une part la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement du service LEADER suite à la délibération de l'autorité de gestion pour les programmes européens, la Région Languedoc-Roussillon ayant retenu la candidature du Pays Cœur d'Hérault au Programme LEADER 2014-2020,

Considérant que deux emplois sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service et que ces deux emplois sont actuellement pourvus par des agents donnant entière satisfaction,

Considérant d'autre part, la nécessité d'assurer la continuité du service d'accueil du public sur le site de St André de Sangonis en complémentarité avec les autres agents de l'Agence économique du Pays, et d'organiser en interne la mission « premier accueil » pour les porteurs de projets,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ De renouveler l'emploi non permanent d'Animatrice du Programme LEADER à temps complet en CDD jusqu'au 21 août 2017 inclus. Le grade correspondant est celui d'attaché territorial et la rémunération, hors régime indemnitaire, correspond aux indices brut 504, indice majoré 434. Ses missions sont les suivantes :

- ▶ Animer, coordonner et favoriser la communication et la diffusion du programme LEADER auprès des acteurs Locaux (EPCI, élus, consulaires, associations...)
- ▶ Accompagner la démarche d'émergence de projets éligibles, notamment par des groupes de travail mêlant porteurs de projets privés ou publics, financeurs potentiels, professionnels de l'accompagnement des entreprises, en lien avec les chargés de mission du Pays et les services des Communautés de Communes
- ▶ Accompagner les opérateurs dans le montage de leurs demandes de subvention, et instruire leurs demandes d'aides.
- ▶ Assurer l'interface et développer les relations avec le Comité de programmation et les différentes institutions partenaires (la Région en tant qu'Autorité de Gestion, l'ASP, et les cofinanceurs...)
- ▶ Superviser la mise en œuvre globale du programme et l'avancement des projets financés
- ▶ Co-élaborer et mettre en œuvre les politiques de sélection des projets et d'évaluation du GAL, en lien avec les partenaires du Gal.
- ▶ Superviser et animer la mise en œuvre d'actions de coopération Inter GAL et la coopération Transnationale
- ▶ Participer aux réseaux d'échanges LEADER tant au niveau régional, national qu'europpéen
- ▶ Mettre en œuvre et suivre les actions LEADER dont le SYDEL est maître d'ouvrage
- ▶ Superviser la mise en œuvre du budget annexe « animation LEADER » au sein de la structure porteuse

- ✓ De renouveler l'emploi non permanent de Gestionnaire administratif et chargé de coopération du programme LEADER à temps complet à compter du 24 septembre en CDD pour une durée de 3 ans. Le grade correspondant est celui d'attaché territorial et la rémunération, hors régime indemnitaire, correspond aux indice brut 422, indice majoré 375. Ses missions sont les suivantes :

Suivi administratif et financier

- ▶ Accompagnement des porteurs de projets dans le montage des dossiers de demandes de paiement de la subvention européenne (acompte, solde), et des cofinancements publics (acompte, solde)
- ▶ Instruction des demandes d'aide et de paiement des subventions communautaires : contrôle des pièces justificatives, de leur éligibilité et de la réalisation effective des opérations dans le respect de la convention attributive de subvention, contrôle sur place, rédaction des rapports de contrôle de service fait, saisie des dossiers sur OSIRIS
- ▶ Edition et envoi des certificats de réalisation aux cofinanceurs (Conseil Général et Conseil Régional)
- ▶ Tenue des tableaux de bord, respect des délais, relance des maîtres d'ouvrage
- ▶ Suivi des tableaux financiers (Excel) de la consommation et du mandatement de la subvention européenne et autres cofinancements
- ▶ Relations avec la DRAAF, la DDTM34, l'ASP, la Région et le Département

Communication

- ▶ Mise à jour du site internet, rédaction d'articles, de communiqués de presse, de lettres d'information

Coopération

- ▶ Montage et suivi des actions de coopération
- ▶ Organisation de missions et d'accueil de délégations
- ▶ Participation aux réseaux d'échanges LEADER tant au niveau régional, national qu'europpéen

Gestion de l'animation du GAL :

- ▶ Suivi de la comptabilité spécifique à l'animation du GAL Pays Coeur d'Hérault « CONVIVENCIA »

- ✓ De renouveler l'emploi non permanent d'agent d'accueil à la MDE en CAE CUI de 20 heures hebdomadaires pour une durée d'une année à compter du 15 septembre 2015. Le grade correspondant est celui d'adjoint administratif de deuxième classe et la rémunération, hors régime indemnitaire, correspond aux indice brut 330, indice majoré 316. Ses missions sont les suivantes :

- ▶ Accueil, renseignements et orientation du public, des élus, des partenaires sur place ou par téléphone
 - ▶ Affichage d'informations et organisation de la documentation à disposition du public
 - ▶ Réception, distribution et envoi du courrier
 - ▶ Mise à jour de la bourse immobilière (site internet)
 - ▶ Commandes
 - ▶ Mailing/ phoning
 - ▶ Archivage
 - ▶ Création et mise à jour de bases de données
 - ▶ Tenue de planning
 - ▶ Organisation du « 1er accueil » des porteurs de projets
- ✓ De modifier le tableau des emplois de l'établissement
- ✓ D'inscrire au budget 2015 les crédits correspondants

Clermont l'Hérault, le 11 septembre 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 11 septembre 2015

Publiée le 11 septembre 2015

Transmise le 11 septembre 2015

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET